

05 Question de Mme Kattrin Jadin au ministre pour l'Entreprise et la Simplification sur "la hausse du coût de certains médicaments non remboursés" (n° 7466)

05.01 Kattrin Jadin (MR) : Depuis juillet, quelques dizaines de médicaments non remboursés ont vu leur prix exploser. Il s'agit pour la plupart des médicaments d'utilisation courante comme le Sandoz-Calcium qui augmente de 59%, l'Effortil de 46% et le Strepsil menthol de 25,5 %. Le SPF Économie a-t-il été consulté avant l'introduction de ces hausses de prix ? Celles-ci sont-elles dues au fait que le blocage des prix n'est plus en vigueur ?

05.02 Vincent Van Quickenborne, ministre (*en français*) : Chaque hausse de prix d'un médicament non remboursable et non prescrit doit faire l'objet d'une demande auprès du service des prix du SPF Économie. L'avis préalable du comité permanent de la commission pour la régulation des prix est requis. Les hausses accordées aux médicaments précités sont principalement imputées à des hausses de prix de revient et au rétablissement d'une rentabilité minimale de ces médicaments. Seuls les médicaments remboursables ont fait l'objet de mesures de blocages de prix.

05.03 Kattrin Jadin (MR) : Votre réponse détaillée prouve que les démarches nécessaires ont été faites en la matière. Je resterai très vigilante par rapport à cette évolution.

L'incident est clos.